

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 245, 247 ET 249

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 245 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit

Adoption par le conseil : 20 novembre 2012

Règlement 247 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2013-2014-2015)

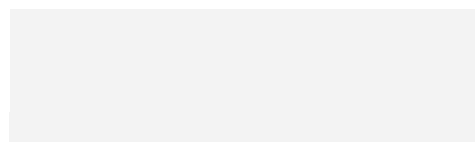
Adoption par le conseil : 20 novembre 2012

Règlement 249 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2013)

Adoption par le conseil : 20 novembre 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 novembre 2012.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier